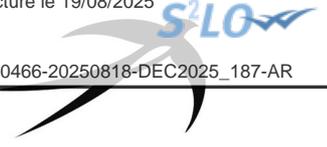


Ville de Malakoff



DECISION MUNICIPALE N° DEC2025_187

Direction : **Direction Finances**

OBJET : **Marché sans publicité ni mise en concurrence relatif à l'acquisition d'un forfait d'unités de publication et divers services attribué à la société DEMATIS**

Madame la Maire de Malakoff,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-22, L.2122-23, L.2131-1 et L.2131-2 ;

Vu le Code la commande publique, notamment son article R.2122-8 ;

Vu la délibération n°2020-19 du 23 mai 2020 par laquelle le conseil municipal a chargé Madame la Maire par délégation de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 4° du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la Ville a la nécessité d'acquérir des unités de publication nécessaires à la parution de ses avis de marchés publics au sein des journaux d'annonces légales ;

Considérant que l'offre de la société **DEMATIS** est satisfaisante;

DÉCIDE,

Article 1: DE SIGNER un contrat relatif à l'acquisition d'un forfait d'unités de publication et divers services attribué à la société **DEMATIS** sise 10 Boulevard de Grenelle - CS 10817 - Paris cedex 15 pour un montant global et forfaitaire de 7 000 € H.T.

Article 2: DE DIRE QUE le contrat prendra effet à compter de sa notification et arrivera à expiration dès lors que le nombre d'UP qui le compose aura été utilisé dans la limite maximum de 36 mois.

Article 3 : DE DIRE que les dépenses en résultant seront imputées sur les crédits ouverts aux budgets des exercices concernés.

Article 4 : La présente décision sera notifiée à la société intéressée, inscrite au registre des décisions et publiée électroniquement. Ampliation en sera adressée à Madame la Responsable du Service de Gestion comptable de Montrouge.

Envoyé en préfecture le 19/08/2025

Reçu en préfecture le 19/08/2025

Publié le



Fait à Mal... ID : 092-219200466-20250818-DEC2025_187-AR

La Maire,
Jacqueline BELHOMME

*La Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ville de Malakoff

CONTRAT

MARCHÉ PUBLIC SANS PUBLICITÉ NI MISE EN CONCURRENCE

ACHAT D'UNITES DE PRESTATIONS (UP)

Ville de Malakoff
1 Place du 11 Novembre 1918
CS80031
92245 Malakoff

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

La **Ville de Malakoff**, représentée par Mme Jacqueline Belhomme en sa qualité de Maire.
N° SIRET : 219 200 466 00015 - Code APE : 751A - N° TVA Intracommunautaire : FR 952 192 00 466
Adresse : 1 place du 11 novembre 1918 - 92240 MALAKOFF

Ci-après dénommée « **L'UTILISATEUR** »

D'UNE PART,

ET

La **société DEMATIS**, représentée par Frederic CRAND en sa qualité de DGA
SIRET : 450 724 786 00030
Adresse du siège social : 10 Boulevard de Grenelle CS 10817 Paris cedex 15
Ci-après dénommée «**»**

D'AUTRE PART.

IL EST EXPOSÉ DE CE QUI SUIT

Article 1 - OBJET

Le présent contrat a pour objet l'achat d'un PACK UP pour la publication des avis de marché et divers service associés

Article 2 - CARACTÉRISTIQUES DU MARCHÉ

Le présent marché ordinaire est soumis aux dispositions du Code de la Commande Publique. Ce document est désigné par les termes « le Code ». Il est soumis aux dispositions du CCAG « Fournitures courantes et services » approuvé par un arrêté du 30 mars 2021. Le marché est passé sous la forme d'un marché sans publicité ni mise en concurrence en application de l'article R.2122-8 du Code.

Article 3 - DÉCOMPOSITION DU CONTRAT

Conformément à l'article L.2113-11 du Code, le présent contrat ne fait pas l'objet d'une décomposition en lots, sont objet ne permettant pas l'identification de prestations distinctes.

Article 4 - DURÉE

Le contrat prendra effet à compter de sa notification et arrivera à expiration dès lors que le nombre d'UP qui le compose aura été utilisé dans la limite maximum de 36 mois.

Article 5 - PIÈCES CONTRACTUELLES

5.1 - Pièces particulières

Par dérogation à l'article 4.1 du CCAG-FCS, les pièces constitutives du marché sont les suivantes et, en cas de contradiction entre leurs stipulations, prévalent dans cet ordre de priorité :

- Le présent contrat signé des deux parties, valant acte d'engagement, dont l'exemplaire conservé dans les archives de la personne publique fait seul foi ;
- Conditions Générales de Vente de la société DEMATIS, dont les exemplaires conservés dans les archives de la personne publique font seul foi.

En cas de contradiction entre les conditions particulières de vente du présent contrat ou du CCAG-FCS et les CGV, les dispositions des conditions particulières de ce présent contrat et du CCAG-FCS priment. Les CGV sont fournies en complément d'information en cas d'imprécision sur les conditions particulières de vente du présent contrat ou sur le CCAG-FCS.

5.2 - Pièces générales

- Le Code de la commande publique ;
- Le cahier des clauses administratives générales (CCAG) applicables aux marchés publics de Fournitures courantes et services approuvé par l'arrêté du 30 mars 2021.

Ces pièces sont réputées connues des parties et ne sont donc pas jointes au présent contrat.

Article 6 - DESCRIPTION DES PRESTATIONS ATTENDUES

Voir devis en pièce jointe Annexe 1- Proposition financière

Article 7 - CONDITIONS FINANCIÈRES ET MODALITÉS DE REGLEMENT

Les prestations faisant l'objet du marché seront réglées par un prix global et forfaitaire de 7 000,00 € HT.

Les prix sont **fermes**.

7.6 - Établissement des factures

Les sommes dues seront versées aux parties concernées par virement bancaire à réception des factures correspondantes. Les factures porteront, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- La date d'émission de la facture ;
- La désignation de l'émetteur et du destinataire de la facture ;
- L'objet succinct du contrat
- Le numéro du bon de commande ;
- La date de livraison des fournitures ou d'exécution des services ;
- La quantité et la dénomination précise des prestations réalisées;
- Le montant total hors TVA ;

- Le taux et le montant de la TVA ;
- Le montant total TTC ;
- Le n° SIRET

Information à utiliser pour la facturation électronique :

- Identifiant de la structure publique (SIRET) : 219 200 466 00015
- N° d'engagement : fourni par le service une fois le contrat signé
- Lien pour le dépôt des factures : <https://portail.chorus-pro.gouv.fr>

Aucune facture arrivée par courrier ne sera mise en paiement

7.7 - Délai de paiement

Le paiement s'effectuera suivant les règles de la comptabilité publique.

Le paiement sera effectué dans un délai de trente jours à compter de la date de réception de la demande de paiement, en application des dispositions de l'article R.2192-10 du Code, sous réserve de l'évolution de la réglementation en vigueur. Le défaut de paiement dans les délais prévus fait courir de plein droit et sans autre formalité, des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire.

Article 9 - CONFIDENTIALITÉ ET PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Le titulaire qui, à l'occasion de l'exécution des prestations, a reçu communication à titre secret ou confidentiel de renseignements, documents ou objets quelconques, est tenu de maintenir secrète ou confidentielle cette communication.

Les parties s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement des données à caractère personnel et, en particulier, la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (RGPD).

Pour l'application de ces dispositions, il est rappelé que, dans le cadre de leurs relations contractuelles, le pouvoir adjudicateur a la qualité de « responsable du traitement », et le titulaire celle de « sous-traitant » du responsable du traitement. Le titulaire pourra donc, en cas de manquement à ses obligations en matière de protection des données, voir sa responsabilité engagée dans les conditions et limites propres à cette qualité.

Article 10 - ASSURANCES

Dans un délai de quinze jours à compter de la notification du marché et avant tout commencement d'exécution des prestations, le prestataire devra justifier qu'il est titulaire d'une police d'assurance de responsabilité civile contractée auprès d'une compagnie de solvabilité notoire, couvrant les conséquences pécuniaires des dommages et/ou accidents de toutes natures causés du fait de leur activité. À tout moment en cours d'exécution du marché, l'organisateur se réserve le droit de leur demander un tel justificatif.

Article 11 - RÉILIATION

En cas d'inexécution ou d'exécution partielle ou insatisfaisante des prestations par le titulaire, et après mise en demeure restée infructueuse sous un délai de 15 jours ouvrés

adressée au prestataire de répondre aux exigences de la Personne Publique, l'organisateur peut décider de mettre fin au présent contrat, sans indemnité.

Le présent contrat pourra être résilié de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte dans tous les cas de force majeure. Cette dernière est définie comme un événement à caractère insurmontable et irrésistible, résultant d'un fait extérieur à la maîtrise des parties, lequel consiste par exemple en un événement ou une série d'événements de nature climatique, pandémique, bactériologique, militaire, politique ou diplomatique.

Par ailleurs, conformément à l'article L.8222-6 du Code du travail, en cas de travail dissimulé, l'Acheteur, informé par écrit par un agent de contrôle de la situation irrégulière du titulaire au regard des formalités mentionnées aux articles L. 8221-3 et L. 8221-5 du code de travail, doit lui enjoindre aussitôt de faire cesser sans délai cette situation. Le titulaire ainsi mis en demeure apporte au pouvoir adjudicateur, dans un délai de deux (2) mois, la preuve qu'il a mis fin à la situation délictuelle. À défaut, le marché peut être rompu sans indemnité, aux frais et risques du titulaire.

Article 12 - ATTESTATIONS

Le titulaire atteste sur l'honneur :

- Ne pas faire l'objet d'une interdiction de concourir aux marchés publics conformément à l'art. L.2141-1 du Code ;
- Ne pas avoir fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.8221-1 à L.8221-5, L.8231-1, L.8241-1 et L.8251-2 du Code du travail ou règles d'effet équivalent pour les candidats non établis en France ;
- Avoir satisfait à l'ensemble de ses obligations fiscales et sociales telles qu'elles résultent du Code de la commande publique conformément à l'article L.2141-2 du Code ou règles d'effet équivalent pour les candidats non établis en France.

Article 13 - LITIGES

Tout différend pouvant naître à l'occasion du présent contrat sera soumis préalablement à une conciliation. En cas de litige résultant de l'application des clauses du présent marché, le Tribunal Administratif compétent sera celui du domicile de la Personne Publique : Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise.

Article 14 - ENGAGEMENT

Après avoir pris connaissance du présent contrat et des documents qui y sont mentionnés, les parties s'engagent conformément aux clauses et conditions des documents visés ci-dessus.

Fait à : Malakoff
Le :

**Maire de Malakoff,
Jacqueline BELHOMME**

Fait à : PARIS
Le : 21/07/2025



Frédérie Crana

Société DEMATIS

BON DE COMMANDE **PACK UP**

Date de commande : / /

Votre référence interne :

Organisme	
Organisme :	Ville de Malakoff
Adresse :	1 Place du 11 Novembre 1918 - CS 80031 - 92245 Malakoff Cedex
Code Postal :	92240
Ville :	Malakoff
N° de SIRET (14 chiffres) :	219 200 466 00015
Contact opérationnel	
Nom :	Prénom :
Tél. :	E-mail :
Facturation Chorus (si le passage par Chorus Pro est imposé par votre comptabilité)	
Code service :	N° d'engagement :

SERVICES ACCESSIBLES AVEC LE PACK UP

- ✓ **Publication** de vos avis de marchés sur le site e-marchespublics.com et/ou sur nos supports de presse spécialisée et habilitée.
- ✓ **Demande de devis** pour vos petits achats et avis de **sourcing** avec mise à disposition de notre annuaire Entreprises.
- ✓ **Prise en charge simple ou complète de vos procédures**, avec option de relecture juridique de vos avis de marchés.
- ✓ **Votre profil d'acheteur** pour **dématérialiser à l'acte** vos marchés publics (mise en ligne DCE + réception des offres) si vous ne disposez pas du Pack ou du Kit Demat'

Dematis s'engage pour l'environnement en plantant 1 arbre toutes les 50 UP souscrites avec **refoRESTACTION**

Choisissez votre forfait	Prix Unitaire HT	Prix HT	
1 UP	85 €	85 €	<input type="checkbox"/>
5 UP	50 €	250 €	<input type="checkbox"/>
10 UP	49 €	490 €	<input type="checkbox"/>
20 UP	48 €	960 €	<input type="checkbox"/>
30 UP	47 €	1 410 €	<input type="checkbox"/>
40 UP	46 €	1 840 €	<input type="checkbox"/>
50 UP	45 €	2 250 €	<input type="checkbox"/>
75 UP	40 €	3 000 €	<input type="checkbox"/>
100 UP	36 €	3 600 €	<input type="checkbox"/>
150 UP	35,50 €	5 325 €	<input type="checkbox"/>
200 UP	35 €	7 000 €	<input checked="" type="checkbox"/>
300 UP	34,50 €	10 350 €	<input type="checkbox"/>
400 UP	34 €	13 600 €	<input type="checkbox"/>
600 UP	33,50 €	20 100 €	<input type="checkbox"/>
800 UP	33 €	26 400 €	<input type="checkbox"/>
1000 UP	32 €	32 000 €	<input type="checkbox"/>

Crédit valable jusqu'à épuisement (dans la limite raisonnable de 36 mois)

TVA 20.0%

Règlement : service facturé dès l'ouverture de compte, payable en un seul versement par mandat administratif, chèque ou virement.

Nous reconnaissons avoir pris connaissance du descriptif et des conditions générales de vente annexées et les acceptons.

Cachet et signature

➤ **BON DE COMMANDE À RETOURNER À** conseil@dematis.com

v4.13012025

CONDITIONS GÉNÉRALES

Préambule

Le présent contrat s'applique à toute personne physique ou morale quelle que soit sa localisation géographique, qui utilise les services de Dematis, à savoir : les acheteurs et les vendeurs, ci-après appelés « Clients » ainsi que tout utilisateur ou visiteur des sites Internet exploités par Dematis.

Il énonce les modalités et les conditions d'utilisation des sites Internet de Dematis et des autres services. Il précise les droits, obligations et responsabilités des parties ci-dessus énoncées.

Article 1 : Conditions

Les clients s'engagent à utiliser les services de Dematis en s'assurant qu'ils sont conformes à toute législation, réglementation ou usage qui leur est applicable, notamment les publicités de marché comprenant des obligations légales.

Ils acceptent ce contrat sans aucune réserve et ils déclarent respecter toutes les conditions suivantes :

- adhérer en nom personnel ou être habilité à représenter et à engager une entité juridiquement identifiée,
- respecter les dispositions législatives et réglementaires en vigueur,
- assurer la confidentialité des informations dans le cadre du fonctionnement des sites de Dematis,
- répondre de l'exactitude de toutes les informations données et les tenir à jour,
- en cas de saisie accidentelle de données incorrectes ou en cas de besoin de modification de celles-ci, les clients qui seront les uniques responsables des conséquences de la saisie de données incorrectes, seront dans l'obligation de les modifier immédiatement par tout moyen.

Toute souscription ou renouvellement d'un forfait d'UP Dematis implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales. Toutes les souscriptions ou renouvellements devront faire l'objet d'un Bon de Commande dûment complété et :

- signé par l'Annonceur pour la version papier retournée par fax ou mail à l'Editeur
- validé électroniquement par l'Annonceur pour la souscription en ligne

Article 2 : Modalités d'accès

L'accès aux services de Dematis s'effectue à partir des micro-ordinateurs des clients. Cet accès est soumis à une procédure d'enregistrement qui subordonne la délivrance d'un code d'accès. Les clients désignent les utilisateurs, à savoir les personnes employées par eux ou sous leur dépendance et qui utiliseront les services de Dematis. Les clients s'assurent que chaque utilisateur s'engage à préserver la confidentialité de son code et de sa connaissance du ou des sites de Dematis. En cas de violation de la confidentialité ou de la sécurité, ils s'engagent à en avvertir Dematis sans délai.

Article 3 : Personnalisation

Pour l'exécution de leurs commandes, les clients concèdent à titre gratuit à Dematis, le droit non exclusif et sans limitations territoriales, d'utiliser un ou plusieurs de leurs signes distinctifs dans le respect total de leur image. Ils déclarent et garantissent avoir la pleine et exclusive propriété des marques ou signes distinctifs qui seront utilisés par Dematis pour la personnalisation de leur site.

Article 4 : Durée

Le forfait arrivera à expiration dès lors que le nombre d'UP qui le compose aura été utilisé dans la limite raisonnable de 36 mois. L'Annonceur devra souscrire à un nouveau forfait de son choix pour pouvoir de nouveau bénéficier du Service.

Article 5 : Disponibilité

Dematis s'efforce de laisser ses sites et leur contenu ouverts 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 mais il ne pourrait être tenu pour responsable de tout dysfonctionnement intervenant sur un de ses sites ainsi que des conséquences directes ou indirectes liées à ces dysfonctionnements.

Dematis se réserve le droit de faire toutes les modifications jugées nécessaires pour l'amélioration des services fournis. Par conséquent, les clients s'interdisent de réclamer la responsabilité de Dematis et d'ouvrir un droit à dédommagement au bénéfice de l'Annonceur et ne peut en aucun cas justifier le non-décompte des Unités de Publication concernées.

Les textes à insérer seront, soit directement saisis en ligne sur le service par l'Annonceur pour une mise en ligne sous 24 heures, soit transmis par l'Annonceur à l'Editeur sous format électronique (standards bureautiques du marché). Les délais de mise en ligne ne sont communiqués par l'Editeur qu'à titre indicatif. Tout retard causé par une grève, contrainte de production ou tout cas de force majeure n'ouvre aucun droit à dédommagement au bénéfice de l'Annonceur et ne peut en aucun cas justifier le non-décompte des Unités de Publication concernées.

Article 6 : Liens et sécurité

Les sites Internet de Dematis sont susceptibles de contenir des liens vers d'autres sites que Dematis ne contrôle pas. Dematis décline donc toute responsabilité relativement au contenu de ces sites fournis aux utilisateurs pour leur seule convenance. Les clients qui se connectent à ces sites le font à leurs propres risques. Tous les moyens sont mis en place par Dematis afin de sécuriser le contenu de ses sites et de limiter tous les risques liés aux intrusions, piratages et virus. Toutefois, il est bien entendu que Dematis ne saurait s'engager sur une garantie absolue dans la mesure où Internet est un réseau ouvert, sensible à de tels risques. Les clients déclarent être conscients de ces risques et les acceptent comme ils acceptent les limites technologiques liées à Internet et les cas de force majeure.

Article 7 : Confidentialité et données personnelles

7.1 Pour les données d'identification du Client

Conformément à la réglementation européenne en matière de protection des données, et notamment le Règlement (UE) n°2016/679 relatif à la protection des données des personnes physiques, Dematis, en tant que responsable de traitement, traite les données personnelles du Client aux fins (i) de permettre au Client de bénéficier des services de Dematis auxquels il souscrit (ii) de permettre au Client de recevoir nos actualités (iii) de gestion de son compte client. Ces traitements de données ont pour fondement juridique l'exécution du contrat : l'ensemble des informations que nous collectons sont nécessaires à la mise en œuvre du contrat auquel le Client a adhéré, à défaut le contrat ne pourra être exécuté.

Les données du Client sont conservées pendant la durée nécessaire à l'exécution de la finalité du traitement, à savoir 5 ans à compter de la fin de la relation commerciale.

Pour les besoins du traitement, les données du Client – ou transmises par lui – seront transmises aux destinataires suivants : prestataires de gestion et d'hébergement du fichier client et prospect de Dematis, prestataires d'hébergement des sites internet de Dematis.

Conformément à la réglementation en vigueur, le Client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, de suppression et de portabilité à ses données, ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort de ses données à caractère personnel après le décès.

Le Client peut également s'opposer au traitement des données le concernant et introduire une réclamation auprès de l'autorité de protection et de contrôle des données (Commission Nationale Informatique et Libertés). Pour exercer ses droits et pour en savoir plus sur le traitement de ses données personnelles par Dematis, le Client peut adresser sa demande à l'adresse suivante : Dematis -Service Clients – 10 Boulevard Grenelle - CS 10817- 75738 PARIS CEDEX 15, info@dematis.com ou en contactant notre délégué à la protection des données personnelles : dpo@esechos.fr

7.2 Pour les données à caractère personnel importées par le Client via les services de Dematis

En utilisant les services de Dematis, le Client peut être amené à importer et transférer à Dematis des données à caractère personnel. Il est à ce titre seul responsable de traitement sur ces données (ci-après les « Données du Client ») et s'engage à ce titre à (i) respecter la réglementation en vigueur et notamment le Règlement (UE) n°2016/679 relatif à la protection des données des personnes physiques (RGPD) (ii) fournir l'information requise aux personnes concernées par les opérations de traitement au moment de la collecte des données, notamment quant au transfert de leurs données à Dematis, et (iii) à s'assurer d'une base légale valide auxdits traitements (iv) mettre en œuvre une politique de conservation maximale des Données conforme à la législation en vigueur (v) ne pas importer de données à caractère personnel sensibles telles que définies à l'article 8 et 9 du RGPD. En tant que sous-traitant sur ces Données, Dematis s'engage à (i) respecter les finalités de traitement voulues par le Client lors de sa souscription au service, (ii) garantir la confidentialité des Données par des mesures de sécurité et organisationnelles appropriées (iii) notifier au Client dans les plus brefs délais toute faille de sécurité qui impacterait les Données (iv) s'assurer de réorienter rapidement vers le Client toute demande qu'il reçoit directement des personnes dont les Données ont été importées par le Client (v) supprimer les Données à l'issue du contrat conclu par le Client. A ce titre, le Client reconnaît être seul responsable de la conservation de ses Données et ne pourra rechercher la responsabilité de Dematis en cas de perte de Données à l'issue du contrat conclu par le Client. Le Client reconnaît et accepte expressément que Dematis pourra faire appel à des sous-traitants pour une partie de ses prestations. La liste des sous-traitants peut être demandé à l'adresse : Dematis - Service Clients – 10 Boulevard Grenelle - CS 10817- 75738 PARIS CEDEX 15 / info@dematis.com

Article 8 : Responsabilité

Dematis ne saurait être tenu pour responsable en aucune façon de tout préjudice financier, commercial ou technique, subis par les clients du fait de l'utilisation des sites et services de Dematis, même en cas d'inexactitude ou d'absence d'informations. Il est rappelé à ce propos que Dematis n'est jamais tenu que par une obligation de moyens, qu'il se limite à un simple rôle d'intermédiaire en rapprochant acheteurs et vendeurs et qu'il ne réalise ou ne conclut en leur nom aucune transaction. Dematis se réserve le droit de vérifier tout ou partie des informations communiquées, mais ne peut garantir la fiabilité des informations, des annonces ou des offres publiées sur ses sites, lesquelles sont diffusées sous l'entière responsabilité des clients.

Article 9 : Droits de propriété

Les clients reconnaissent que les sites et services de Dematis lui appartiennent exclusivement et qu'ils sont protégés par le droit d'auteur et le droit de propriété intellectuelle. Ils s'interdisent de reproduire ou de diffuser, en dehors de leurs besoins propres, tout ou partie des informations ou des données appartenant à Dematis. De la même manière, ils s'interdisent de décompiler ou de désassembler les logiciels.

Article 10 : Rémunération

Toute rémunération payée à Dematis lui est définitivement acquise. Les prestations sont facturées dès l'ouverture de compte. Les factures sont envoyées par voie électronique. En cas de non-paiement de facture, les pénalités de retard s'appliquent de plein droit sans mise en demeure. Ils sont calculés à compter du premier jour de retard au taux d'une fois et demi le taux d'intérêt légal appliqué au montant considéré.

Le forfait est souscrit pour le nombre d'Unités de Publication choisi, à consommer dans le délai maximum de 36 mois.

Le forfait est facturé dès sa souscription. Le nombre d'UP nécessaires à la publication de chaque type d'avis est précisé dans le document « Bon de commande » ou « Bon de renouvellement » envoyé par l'éditeur. Aucun remboursement total ou partiel ne pourra avoir lieu en cas de défaut d'utilisation total ou partiel du forfait par l'Annonceur et aucun report d'UP ne sera admis, y compris dans le cadre de la souscription d'un nouveau forfait. Le délai de paiement est indiqué sur la facture.

Article 11 : Résiliation

Dans le cas où un client viendrait à manquer à l'une quelconque de ses obligations ou s'il venait à se trouver en état de cessation de paiement, Dematis pourra alors résilier de plein droit et avec effet immédiat le présent contrat.

Article 12 : Modifications

Dematis se réserve le droit, que les clients acceptent, de céder les contrats dont il conserve les justificatifs auxquels les clients peuvent accéder, à toute société appartenant au groupe dont elle fait ou pourra faire partie.

Article 13 : Jurisdiction

Tout différend n'ayant pu trouver une issue transactionnelle sera porté devant le tribunal de commerce de Paris.

Au cas où la responsabilité de Dematis serait retenue, celle-ci ne pourrait avoir pour conséquence l'indemnisation ou la réparation d'un éventuel préjudice mais uniquement la suppression des éléments litigieux du service.

14/06/2018

PRESTATIONS ET TARIFICATION DU PACK UP

Pour accéder aux différents services proposés, vous souscrivez préalablement à un forfait d'Unités de Prestations (UP) adapté à vos besoins et valable 36 mois. Chaque utilisation entraîne ensuite un décompte d'UP fixé comme suit :

PUBLICITÉ DE MARCHÉS - WEB SEUL		Nb UP ⁽¹⁾
	Avis de pré-information	1 UP
	Avis de marché < 90.000 €	1 UP
	Avis de marché > 90.000 €	8 UP
	Avis de concession et autre avis	8 UP
	Avis liés (rectificatif, attribution, annulation, intention de conclure)	INCLUS

PUBLICITÉ DE MARCHÉS - PRESSE OU SITE DE PRESSE EN LIGNE SEUL		Tarif € HT Hors pack	Nb UP ⁽¹⁾
LesEchos Habilité AJL sur l'Île-de-France (sauf 77) + 69 OU LesEchos.fr Habilité AJL sur l'Île-de-France (sauf 77) + 21, 22, 25, 30, 56, 67, 68, 69, 71, 85	Avis de marché < 90.000 € (avis résumé pour la presse / avis intégral site)	300 €	5 UP
	Avis de marché > 90.000 €	650 €	12 UP
	Avis de concession	990 €	18 UP
	Attribution	330 €	6 UP
	Rectificatif, annulation	250 €	4 UP
Autre avis	sur devis	sur devis	

 Habilité AJL sur toute l'Île-de-France + 60 OU Habilité AJL sur toute l'Île-de-France + 10, 14, 17, 27, 28, 29, 31, 45, 51, 60, 63, 66, 76	Avis de marché < 90.000 € (avis résumé pour la presse / avis intégral site)	300 €	5 UP
	Avis de marché > 90.000 €	550 €	10 UP
	Avis de concession	990 €	18 UP
	Parution dans un département supplémentaire (presse uniquement)	300 €	5 UP
	Attribution	330 €	6 UP
Rectificatif, annulation	250 €	4 UP	
Autre avis	sur devis	sur devis	

SERVICES COMPLÉMENTAIRES ACCESSIBLES SUR	Nb UP ⁽¹⁾
Demande de devis / sourcing	1 UP
Transmission directe au JOUE	1 UP
Dématérialisation à l'acte d'une procédure de marché (DCE et/ou réception des offres)	1 UP
Relecture et contrôle juridique de votre avis par un expert marchés publics	2 UP
Prise en charge simple : mise en ligne du marché (avis + pièces)	5 UP
Prise en charge complète : rédaction de l'avis + relecture juridique de l'avis + mise en ligne du marché	10 UP

NOS OFFRES BI-MÉDIA

LesEchos ou LesEchos.fr + 	Avis de marché < 90.000 € (avis résumé pour la presse / avis intégral site)	330 €	6 UP
	Avis de marché > 90.000 €	990 €	20 UP
Dématérialisation OFFERTE			INCLUS

ou + 	Avis de marché < 90.000 € (avis résumé pour la presse / avis intégral site)	330 €	6 UP
	Avis de marché > 90.000 €	890 €	18 UP
Dématérialisation OFFERTE			INCLUS

⁽¹⁾ Coût de l'UP dégressif en fonction de la taille du forfait, de 32€ à 50€ HT